

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°43 du 11 octobre 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°3

ERRATUM

à la décision n° 1439/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 7 mars 2013 fixant la liste des trésoreries militaires du service militaire adapté.

Du 24 septembre 2013

ERRATUM à la décision n° 1439/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 7 mars 2013 fixant la liste des trésoreries militaires du service militaire adapté.

Du 24 septembre 2013

NOR D E F E 1 3 5 1 2 7 6 Z

Texte modifié :

Décision n° 1439/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 7 mars 2013 (BOC N° 39 du 6 septembre 2013, texte 2 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 113.8, 114.3.3.2, 510.1, 511-0.1, 512.1.1).

Référence de publication : BOC N°43 du 11 octobre 2013, texte 3.

La décision n° 1439/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN du 7 mars 2013 est modifiée comme suit :

Dans l'annexe.

I. À la ligne 5 du tableau, 2^e colonne.

Au lieu de :

« TM RSMA ⁽¹⁾ Guyane. » ;

Lire :

« TM RSMA ⁽¹⁾ La Réunion. ».

II. À la ligne 7 du tableau, 2^e colonne.

Au lieu de :

« TM GSMA ⁽²⁾ La Réunion. » ;

Lire :

« TM GSMA ⁽²⁾ Mayotte. ».